

Espace public et addictions

Journée de réflexion du 30 novembre 2023

Le Cube, Théâtre de Beausobre, Morges

Compte-rendu

Mars 2024

Introduction

Les Départements de la santé et de l'action sociale (DSAS) et de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES) ont souhaité organiser une journée commune sur le thème Espace public et addictions. L'objectif était d'offrir aux professionnel·les des deux domaines l'opportunité d'une réflexion sur les réponses socio-sanitaires et sécuritaires, et ceci de manière concrète.

Cette journée s'est déroulée en deux parties : l'une, consacrée à des présentations, a permis de contextualiser la thématique et d'apporter un éclairage sur la situation dans les quatre régions du canton ; et l'autre, organisée sous forme d'ateliers, a donné l'occasion aux participant·es d'échanger et d'envisager ensemble des pistes de solutions concrètes.

Un peu plus d'une centaine de personnes a assisté à la journée, issues notamment du domaine socio-sanitaire, mais aussi de la police et de la justice, ainsi que du monde politique (voir aussi annexe).

La matinée a été ouverte par les interventions de Mme Mélanie Wyss, syndique de Morges, ainsi que de Mme la Conseillère d'Etat Rebecca Ruiz et de M. le Conseiller d'Etat Vassilis Venizelos.

Synthèse des présentations

Le Dr Lucien Delley, du Laboratoire de sociologie urbaine, a fait une présentation qui retrace, au travers d'une veille média d'une dizaine d'années, les mesures lausannoises pour améliorer la situation. Il s'est notamment intéressé à la place de la Riponne, avec par exemple les mesures pour lutter contre le deal de rue. Monsieur Delley questionne la manière dont les mesures sont représentées dans l'espace médiatique. Il s'est demandé si la situation actuelle serait la résultante d'une crise de la précarité : saturation des accueils de jour et de nuit, manque de capacité d'accueil des hébergements d'urgence. Cette situation augmenterait la précarité dans l'espace public, potentielle source de tensions. Il a évoqué la situation de la ville de Vevey¹, confrontée actuellement à du deal autour de la gare.

Au travers d'une étude qualitative menée auprès des consommatrices et consommateurs, la Dre Sanda Samitca et le Dr Jérôme Debons ont exploré les logiques et les parcours qui amènent à l'usage de cocaïne inhalée (voir le rapport²). Ils observent qu'il s'agit souvent de personnes qui ont déjà un long passé de consommation et que l'inhalation de la cocaïne n'est pas la porte d'entrée dans la consommation. Dans leur conclusion, ils insistent notamment sur le besoin de s'assurer d'une présence dans l'espace public ; de développer des mesures d'insertion sociale et professionnelle ; ainsi que de renforcer les collaborations intersectorielles.

Pour amener le point de vue des usagers et usagères des espaces publics, il a été demandé à l'association FMR³ de réaliser une capsule vidéo. Les membres de l'association se sont rendu·es dans différentes villes du canton et y ont rencontré des consommateurs et consommatrices, des riverain·es, ainsi que des commerçant·es.

Ces différents points de vue ont mis en évidence un intérêt partagé pour un espace public accessible et agréable à vivre pour toutes et tous.

Etat de la situation dans les quatre régions du canton

¹ Une étude est en cours sur la situation veveysanne.

² Debons J, Samitca S. Etude qualitative sur la consommation de cocaïne base dans le canton de Vaud (freebase/crack). Lausanne, Unisanté – Centre universitaire de médecine générale et santé publique, 2023 (Raisons de santé 352). <https://doi.org/10.16908/issn.1660-7104/352>

³ L'association FMR est une association de consommateurs ou, pour reprendre leurs mots, de consom·acteurs qui réalise des productions sous forme d'audio et d'audio-visuel. FMR participe régulièrement aux événements du réseau addictions.

Les présentations des quatre régions du canton ont suivi un canevas similaire, abordant la situation du point de vue de la consommation, de la vente et des relations avec les riverain-es. Les réponses actuelles ainsi que des pistes d'actions ont été évoquées. Les présentations ont été faites par des binômes (ou trinômes) de professionnels des domaines de la police et du social.

Globalement, la situation dans la région Ouest est différente de celle des autres régions, plus paisible, en lien certainement avec la situation géographique et l'attraction que représentent les centres urbains de Genève et Lausanne.

Les professionnels relèvent une grande disponibilité des produits (accessibilité et prix notamment). Le **Nord** observe la présence d'un marché du crack (produit prêt à l'emploi) à la différence des autres régions où les consommateurs et consommatrices « cuisinent » leur cocaïne pour pouvoir la fumer.

La consommation dans l'espace public et la fixation des consommateurs et consommatrices est très visible dans le **Centre**, en particulier dans le périmètre de la Riponne à Lausanne. Les personnes sont souvent dans l'urgence de la consommation, phénomène amplifié avec la prise de cocaïne basée (en augmentation rapide). Par ailleurs, il y a une vie nocturne importante qui induit une consommation festive. Dans le **Nord**, il est fait état d'une consommation discrète, avec peu de traces de celle-ci dans l'espace public. Les lieux de consommation privés semblent privilégiés. Dans la région **Est**, on constate principalement une consommation d'alcool. Lorsqu'il s'agit d'autres substances, les modes de consommation sont surtout l'injection et l'inhalation. Les professionnel·les observent encore que la fermeture (ou le manque) de certaines prestations / lieux (HU, squats, etc.) reporte les problèmes dans l'espace public. Et pour terminer, dans la région **Ouest**, il y a très peu de problèmes de consommation dans l'espace public. Les professionnels font le constat que le lieu d'achat définit finalement le lieu de consommation.

Plusieurs régions évoquent une augmentation des personnes qui ont recours aux structures d'aide (**Centre**) ou des prises de contact de la part de riverain-es pour signaler des personnes en détresse (**Est**). Par ailleurs, les professionnels mentionnent encore une dégradation de la situation sanitaire et sociale des personnes consommatrices (**Centre**) et/ou des personnes qui vendent (**Est**).

En termes de vente, la situation à **Lausanne** est particulière, notamment avec la scène de la Riponne. La répartition des zones et les horaires de vente sur la place sont liés aux nationalités et ethnies. Il peut y avoir jusqu'à 80 vendeurs en même temps. Dans le **Nord**, il est précisé que ce sont essentiellement des ressortissants africains. La vente est visible dans le secteur de la gare et du jardin japonais, mais entre consommateur·trices, elle est plus discrète et a lieu en milieu privé. La région **Est** relève encore une diversification des stratégies de vente (dans les voitures, les transports publics, sur les réseaux sociaux, etc.). A **Morges**, il y a un peu de micro-deal autour de la gare, fait par quelques jeunes connu·es.

Et pour ce qui est des relations avec les riverain-es, **toutes les régions**, à l'exception de l'Ouest, mentionnent une augmentation des plaintes et du sentiment d'insécurité. A **Vevey**, on note une fatigue et une exaspération des citoyen·nes à cause du deal au centre-ville. Dans le **Nord**, il est précisé qu'un amalgame est fait avec la présence de ressortissants africains et que la situation est très émotionnelle. A l'**Est**, on relève une cohabitation qui devient difficile, notamment dans des zones comme les parcs, les WC ou les parkings.

Les réponses actuelles résident en une présence dans l'espace public des professionnel·les de la police et du travail social de proximité. En parallèle, la police mène quelques actions « *coup de poing* ». Par ailleurs, toutes les régions évoquent des collaborations/coordinations actives police/social et un renforcement de celles-ci.

A **Lausanne**, plusieurs instances sont pilotées par la Ville. Cet été, une cellule de crise (Ville / Canton) a été mise en place au vu de la situation à la Riponne. A **Yverdon**, il existe une plateforme Dépendance, qui est une commission permanente et qui rassemble la gendarmerie, la police, Zone Bleue, la Fondation Estérelle-Arcadie et le Service de la jeunesse et de la cohésion sociale. Sur la **Riviera**, les professionnel·les de la police et du social ont l'occasion de se rencontrer dans différentes plateformes (Commission prévention Riviera, Jeunesse++, PF Police et travail social, PF Précarité Riviera, entre autres). Finalement, dans la région **Ouest**, il n'y a pas d'espace de rencontre formalisé, mais les contacts sont réguliers entre la police et les travailleurs et travailleuses sociales.

La région **Est** mentionne aussi un monitoring des situations, effectué tant par les policier·ères que par les services de nettoyage ou encore par les travailleurs et travailleuses sociales.

Concernant les pistes évoquées, les régions mentionnent des éléments différents, en fonction de ce qui est déjà en place. Par exemple :

- Conserver ou développer un réseau de partenariat.
- Développer le travail social hors murs et de nouvelles prestations dans les régions, comme des ECS, de l'analyse de substances.
- Mettre en place un groupe de travail inter-services selon une approche CPTED (prévention du crime par la conception environnementale).
- Pérenniser et renforcer les ressources.
- Explorer les solutions mises en place dans les autres régions.
- Avoir une gouvernance régionale (et non communale) et renforcer l'autonomie des acteurs et actrices de première ligne.

En fin d'après-midi, les participant·es se sont retrouvés par région pour discuter concrètement des pistes à mettre en œuvre chez elles. Ce moment a été apprécié, et pour certaines régions, cela a permis d'initier une dynamique régionale.

Conclusion

Pour conclure la matinée, M. Frank Zobel, directeur adjoint d'Addiction Suisse, a mentionné des expériences de gestion et de pacification de l'espace public en Suisse (Bâle, Berne et Zurich). Il relève que ces villes ont notamment su : reconnaître les enjeux ; élaborer des concepts dédiés à l'espace public ; développer des dispositifs et outils spécifiques ; assumer une certaine tolérance (par exemple micro-deal dans les ECS) ; et mettre en place des collaborations fluides et régulières autour d'objectifs partagés.

Il a terminé en proposant quelques pistes d'amélioration :

- En général, aborder la problématique liée à l'espace publique davantage sous l'angle positif du "vivre ensemble" et pas seulement sous l'angle des "nuisances publiques" .
- Des investissements à moyen et à long terme dans des dispositifs dédiés à la viabilité de l'espace public.
- Des postures professionnelles moins clivantes et plus collaboratives.
- La reconnaissance que la question de la gestion de l'espace public c'est l'affaire de toutes et tous.

Synthèse des réflexions en groupes

Les participant·es ont été réparti·es dans quatre ateliers, qui avaient pour thèmes :

- Consommation dans l'espace public : quel cadre ?
- Doléances des riverain·es et usager·ères des espaces publics : comment les traiter ?
- Monitoring : comment assurer le suivi de la situation ?
- Communication entre partenaires : comment faire circuler l'information et gérer la confidentialité ?

1. Consommation dans l'espace public : quelles sont les lignes rouges à ne pas dépasser ?

Consommation dans l'espace public :

Les participant·es ont fait plusieurs constats en ce qui concerne la situation actuelle :

- Concrètement, dans l'espace public, les cas complexes sont peu nombreux, mais problématiques. Ces situations demandent, par exemple, un investissement important en temps et en ressources professionnelles.
- À Lausanne, la situation à la Riponne peut laisser croire qu'il y a une tolérance de la consommation. Ce n'est pas le cas, mais au vu du nombre d'actes (vente et consommation), il faudrait beaucoup plus d'agents disponibles. Certain·es disent qu'il y a « *une tolérance par habitude* » sur la place. En revanche, une consommation, même isolée, devant une école n'est pas tolérable.
- Les participant·es évoquent des zones plus sensibles que d'autres dans l'espace public, concernant des consommations visibles. Par exemple, tout le monde s'accorde à dire qu'il ne doit pas y avoir de consommation à proximité des écoles, ou que les toilettes publiques doivent pouvoir rester à l'usage de toutes et tous. Cela pourrait être une ligne rouge.
- Actuellement, certaines zones de consommation sont tolérées en raison de leur éloignement par rapport aux résidents permanents.

Sur ce thème de la consommation, les personnes présentes ont évoqué des pistes possibles ou des éléments qui devraient être pris en compte pour trouver des solutions.

- Il est important que les différents professionnels du réseau partagent une vision commune des enjeux afin de définir clairement les comportements tolérables et les limites ou "lignes rouges" à ne pas franchir. Ces lignes rouges doivent tenir compte des contraintes et des réalités afin d'être acceptées par tous et de répondre au mieux aux préoccupations des citoyens.
- Un participant souligne l'importance d'expliquer aux consommateurs les raisons de ces lignes rouges car les usagers "comprennent le civisme et la citoyenneté" et seraient donc plus enclins à les respecter.
- Pour éviter les consommations dans l'espace public, il faut offrir une alternative. Même si la personne a un logement, l'urgence de la consommation ne lui permet parfois pas d'attendre le retour à domicile.
- L'exemple bernois est cité comme une intervention qui fonctionne : une interdiction de périmètre peut être signifiée à une personne qui consomme. Mais elle n'est pas systématiquement appliquée si la personne a un comportement adéquat.

Les actions mises en place visent une collaboration et un partenariat avec les différent·es professionnel·les du réseau :

- Les participant·es ont beaucoup parlé du travail de collaboration entre les travailleurs et travailleuses sociales et la police, mais aussi avec les autres professionnel·les du réseau (soins, voirie, etc.).
- Aujourd'hui, lorsque la police est face à une personne qui consomme, elle essaie de proposer une orientation, un relais. À Lausanne, il y a par exemple un relais qui se fait avec le Service de médecine des addictions.
- Il est aussi rappelé qu'un partenariat est « *essentiel, pour dépasser les limites de chacun* ». Il nécessite cependant une bonne connaissance des rôles des un·es et des autres, de leurs besoins et leurs limites. Ceci devrait permettre une approche concertée, de pouvoir échanger, tout en gardant chacun·e sa casquette et dans le respect de la confidentialité. Un·e *case-manager* peut faciliter les choses, encore une fois dans le respect de la confidentialité, mais aussi de la libre adhésion, l'accueil inconditionnel et l'anonymat.
- Ce que les participant·es ont dit : « *Le travailleur social ne devrait pas se prendre pour un policier et un policier ne pas se prendre pour un travailleur social* ». « *Il y a des personnes qui posent des problèmes (mandat police) et des personnes qui ont des problèmes (mandat TS)* ». « *Un réseau intelligent peut fonctionner comme une mécanique dans laquelle il y a des pièces différentes : on n'est pas tous à la même place, au même endroit et pour faire la même chose* ».
- L'exemple de binômes canadiens est cité : des intervenant·es sociaux·ales assistent les policiers lors de leurs patrouilles. Pour certain·es, il faut déconstruire les représentations et montrer qu'on peut travailler ensemble. Pour d'autres, il faut bien penser ces binômes et parallèlement avoir toujours des équipes de rue de travailleurs et travailleuses sociales uniquement. Cela doit permettre de rester en lien avec le public le moins visible, le plus en marge. Pour une part des usager·ères, il y a aussi une réticence à voir des liens entre police et travail social.
- Les solutions proposées doivent donc être multiples.
- La plupart des personnes présentes s'accordent à dire qu'il est important de créer un réseau et de penser globalement la situation. Toutefois, cela prend du temps. Il faut gagner la confiance des un·es et des autres et cela ne peut pas se faire en situation de crise / d'urgence.

Les participant·es ont aussi mentionné des approches centrées sur la personne et le développement du lien avec elle :

- « *On contourne la consommation, on crée un lien de confiance et après on parle de respect mutuel* ». Les travailleurs et travailleuses sociales parlent de ce lien, mais aussi la police : quand c'est possible, elle va discuter avec la personne, essayer de comprendre sa situation et l'orienter. Ces interventions prennent plus de temps et la police va le faire plutôt pour des personnes rencontrées de manière récurrente, et pas une seule et unique fois.
- Quand les professionnel·les rencontrent une personne consommant dans l'espace public, ils et elles vont toujours s'enquérir de sa situation (lieu de vie, prise en charge existante ou pas, etc.). Il y a beaucoup de personnes qui se retrouvent dans l'espace public, après une hospitalisation par exemple, car l'ambulatorie n'a pas eu les moyens de les « *absorber* ».
- Il faudrait aussi redonner des responsabilités aux gens, faire la promotion du civisme et parler de respect.

Finalement, des aspects de travail communautaire et de vivre-ensemble ont été abordés dans cet atelier :

- Une réponse peut être amenée sur le plan de l'intégration des personnes en situation de marginalité dans la dynamique du quartier. Il faut pour cela investir du temps et des ressources.

Être implanté·e dans un lieu de vie et l'investir permet d'expliquer le travail mis en œuvre par les professionnel·les, de formuler des attentes réalistes et de changer le regard de la population.

- Le travail communautaire est une piste à explorer également pour amener les personnes qui ne fréquentent pas les espaces publics à le faire.

2. Doléances des riverain·es et usager·ères des espaces publics : comment les traiter ?

Sur quoi portent les plaintes ?

La plupart des plaintes émanent des riverain·es, des passant·es et portent sur :

- les déchets (bouteilles, seringues, etc.). La présence de matériel d'injection est surtout relevée à Lausanne. A Vevey, Nyon, la Broye, peu de plaintes concernent le matériel de consommation.
- la présence de personnes dans l'espace public. A Lausanne, la présence de personnes qui consomment dans l'espace public est signalée. A Aigle et dans la Broye, on relève la présence de personnes sur la place de la gare (consommation d'alcool principalement). Les plaignant·es rapportent un sentiment d'insécurité et le fait d'avoir « *perdu cette place* ».

A qui sont adressées les plaintes ?

- Les plaintes sont adressées à de multiples interlocuteur et interlocutrices. A Lausanne, elles sont adressées à la ville, à la police, aux intervenant·es sociaux·ales ; depuis peu, elles sont centralisées et traitées par le même service. Dans les villes plus petites, les plaintes sont adressées aussi bien aux Municipalités, aux travailleur·euses sociaux·ales, à la police, aux structures aux abords des lieux publics et également aux employé·es communaux·ales (lorsqu'il s'agit de *littering*).

Comment sont traitées les plaintes ?

- Globalement, les services ou personnes qui reçoivent les plaintes connaissent bien le réseau et proposent des réponses adaptées à la situation. S'il s'agit de matériel de consommation, des équipes sont chargées de le récupérer : la voirie (formée sur la Riviera à récupérer du matériel de consommation de façon *safe*) ; la police ; les équipes sociales, les TSHM, etc.
- Lorsque la plainte porte sur la présence de personnes dans l'espace public, les réponses sont concertées. De façon générale, la police prend contact avec la personne plaignante pour bien identifier le problème, la doléance. En fonction de la situation, - est-ce une situation qui relève du social ou de la sécurité ? - la question est traitée par le ou la partenaire adéquat·e dans l'objectif de faire au mieux pour la personne concernée et le ou la citoyen·ne. Par exemple, renforcer la présence (police et / ou social) dans un endroit donné, aller vers la population. Cela permet de rassurer la population et de répondre au sentiment d'insécurité (« *le secteur n'est pas perdu* »). Que cela soit à Vevey, Lausanne ou Moudon, les professionnel·les relèvent que le fait de rencontrer les plaignant·es fait descendre l'émotion et fonctionne mieux que la prise de contact par téléphone. A la question *qu'attendez-vous de la plainte ?*, les personnes répondent souvent qu'elles souhaitent que la situation cesse. Or, la plainte ne va pas forcément changer la situation. La conciliation est une réponse qui marche bien mais qui prend du temps (rencontre entre groupes de jeunes et habitant·es). Souvent les situations se trouvent dans des zones grises : il faut savoir jusqu'où on va. C'est pour cela qu'il est intéressant de connaître les autres acteurs et actrices présentes sur le terrain.
- Les professionnel·les soulignent l'importance de sensibiliser les plaignant·es au fait que toute personne a le droit d'être présente sur la place publique. Il s'agit de trouver un équilibre, tout le monde doit pouvoir y être ; tout le monde est concerné.

Points forts

- Les réponses concertées sont un plus, tout comme une bonne collaboration entre les différent·es partenaires (social, police, voirie). Le rôle de chacun·e est clair. Tous et toutes connecté·es, ça fonctionne bien, on se connaît, il y a du respect et de la confiance entre les partenaires. « *On ne collabore pas avec la police, on se coordonne sur les mêmes domaines* ».
- Il faut déstigmatiser les troubles psychiques et la consommation, par exemple au travers d'actions communautaires : le simple fait de mettre un nom sur un visage permet souvent de calmer les craintes (plusieurs exemples avec AACTS à Vevey, ainsi qu'au Vallon). Les lieux d'échanges intergénérationnels permettent un apaisement global, par exemple la Grenette à la Riponne, où la présence d'enfants suscite une certaine prise de conscience chez les consommateurs et consommatrices, qui vont être plus attentif·ves à ce qu'ils et elles font.
- Une sensibilisation auprès des consommateurs et consommatrices est également utile : au travers de différentes tâches que certain·es acceptent d'assumer, ils et elles se sentent investi·es et reconnu·es, alors une forme d'autocontrôle se met en place (ex. à la Grenette : un consommateur chargé d'arroser les plantes et / ou de ramasser les déchets sur une terrasse va demander aux autres de faire attention).
- On note l'importance d'agir en amont, et pas seulement en temps de crise, grâce à un bon travail de réseau et également en tissant des liens avec le voisinage, le quartier, l'immeuble. Quand les professionnel·les de différents services et structures se connaissent entre eux·elles, qu'ils et elles savent quelles sont les capacités d'action et les limites de chacun·e, un lien de confiance se construit qui permet une concertation et une coordination intelligentes et donne la capacité d'agir rapidement. Vevey et Moudon sont citées en exemple : la collaboration police-social fonctionne bien.

Problématiques particulières

- Certaines personnes n'osent pas appeler la police par peur de déranger. Un lieu dédié pour déposer les plaintes de tous types pourrait répondre à cela. Par exemple, Harcèl.Vevey offre cette accessibilité immédiate pour les cas de harcèlement.
- Il y a un manque de ressources, en particulier en travail social dans certaines villes (« *il manque un échelon* »).
- Plusieurs professionnel·les ont relevé que, le plus souvent, on ne travaille que sur les crises. Les situations se reproduisent, de façon cyclique et touchent les limites professionnelles des un·es et des autres.
- Certaines situations n'ont pas de solution et engendrent un sentiment d'impuissance.

3. Monitoring : comment assurer le suivi de la situation ?

Projets en cours

- A l'Est, et plus précisément sur la Riviera, depuis environ un an, différents éléments sont répertoriés par photos : lieux, type de matériel trouvé, type de consommation, lieux de vie (personnes qui dorment dans un parking, un WC, ...), personne en train de consommer, etc. Les partenaires associés à cette récolte de données sont notamment AACTS et les services de nettoyages des différentes villes, les TSP et la police. Ces informations permettent de tempérer, de pacifier l'espace public et d'intervenir auprès des personnes concernées de jour et de nuit. Le système est réactif, mais ne donne pas une vision sur le long terme. Actuellement, AACTS centralise ces données, mais, à terme, que faire de ces informations, qui les traite et qui fait la mise à jour ? Dans un futur proche, le souhait est de pouvoir utiliser cartoriviera⁴ et d'inclure d'autres partenaires à cette récolte de données, comme par exemple EMUS.
- A Aigle, il y a eu la création d'une *task force* comptant une vingtaine de partenaires (CSIR, EVAM, CSR, Tribunal des mineurs, etc.) suite à des événements qui se sont passés dans un quartier. La problématique des consommations (alcool, cannabis, coke) est abordée, y compris dans les institutions. Il y a peu de moyens pour répondre à cette situation : le TSP présent s'occupe des 12-25 ans, mais depuis la fermeture d'Azimut, personne ne répond pour la tranche d'âge après 25 ans. La volonté est de faire remonter cette problématique, de mettre en lumière la situation avec la récolte de données. Actuellement, les données sont transmises à l'ARASAPE, qui regroupe les communes concernées.
- A Lausanne, depuis peu, l'Observatoire de la sécurité et des discriminations a repris le mandat de monitoring. Une application permet de relever le matériel de consommation ramassé dans l'espace public et les WC : lieu, quantité et type de matériel (seringue avec ou sans piston), personne consommant dans l'espace public. De nombreux acteurs et actrices y participent, du domaine social, de la propreté urbaine, la police, les concierges d'école, etc. Les informations récoltées ne sont pas transmises à la police, mais à l'Observatoire de la sécurité et des discriminations pour analyse. A terme, il sera possible d'avoir une vision synthétique et de suivre l'évolution de la situation.
- A l'Ouest, la situation dans l'espace public est différente. Il n'y a pas de relevé systématique car il y a peu de situations problématiques, chaque événement est traité au cas par cas. La *task force* est mobilisée et les acteurs et actrices concerné·es se réunissent. La collaboration entre plusieurs partenaires permet d'avoir une vision d'ensemble, tant sur la situation que sur l'apport de chaque corps de métier.
- Pour l'Espace prévention La Côte, la récolte de données permet de montrer les activités déployées sur le terrain (Rapport d'activité) et permet également d'échanger, de créer des espaces de discussion entre professionnel·les tout en respectant la limite de l'intervention de chacun·e.

Biais et difficultés relevées

- En monitorant, on entretient le focus sur la question : plus on regarde les espaces qui sont problématiques, plus ils sont problématiques. Par exemple, on monitor le nombre de personnes qui consomment dans les WC publics, alors que beaucoup de personnes consomment de façon moins visible dans les boîtes de nuit et ne sont pas comptabilisées.
- Souvent les personnes qui collectent et qui interprètent sont les mêmes.

⁴ Cartes interactives de la Riviera vaudoise : <https://map.cartoriviera.ch>

- En fonction de qui interprète les données, cela peut desservir les personnes concernées. Il est important de savoir ce que l'on va faire des données et qui va les utiliser.
- Le monitoring demande des efforts ; c'est un enjeu de trouver quelque chose qui soit à la fois très facile, « *user friendly* » et que les personnes adoptent.
- La récolte de données est chronophage, par exemple pour un TSP qui intervient sur plusieurs communes, participe aux réseaux, va vers les jeunes dans les écoles ; quelles priorités choisir ?
- Le rythme du terrain et le rythme politique sont différents. Le terrain doit s'adapter aux situations et il n'a pas forcément les moyens pour le faire rapidement. Il est nécessaire de discuter du lien entre monitoring, observation de terrain et décision politique. Comment peut-on raccourcir ce temps ? Car les situations évoluent très vite.
- Monitoring n'est pas égal à pilotage. Il faut analyser, avoir des convictions, avoir un axe sur le moyen-long terme qui soit clair. Pas le même rythme et, parfois, cela coince.

Atouts

- La récolte de données permet de gagner en efficacité en transmettant l'information à d'autres partenaires (la police ou l'EMUS), qui peuvent intervenir, la nuit par exemple.
- Les données permettent d'objectiver les phénomènes sur la durée (éviter les rumeurs ; les fausses informations ; l'effet loupe), de donner un ordre de grandeur aux choses, de suivre l'évolution de la situation. Ces informations permettent d'échanger, de sortir des représentations de chacun·e et de discuter des interprétations.
- La récolte de données est aussi importante pour les institutions car elle permet le travail avec les communes et les financeurs (quoi ? et pour combien ?). C'est aussi un outil de communication, qui donne plus de crédibilité (documenter avec des chiffres).
- Les données permettent de mettre en lumière les phénomènes émergents (y c. sur des signaux faibles), comme la consommation de crack ou les consommations des jeunes, et de mettre en place de nouvelles stratégies.
- Le monitoring sert à quantifier, évaluer les besoins ; l'utilisation des données permet l'action, l'intervention et augmente la disposition à agir rapidement.

4. Communication entre partenaires : comment faire circuler l'information et gérer la confidentialité ?

Quelles expériences actuelles, mode de fonctionnement en place

Une collaboration nécessaire entre les divers·es professionnel·les n'est plus à démontrer et dans les faits, elle est effective sur le terrain, plus ou moins fluide, plus ou moins efficace. Quelques exemples issus des discussions :

- Réseau jeunesse++ de la Riviera : réseau informel, mis en place dès 2004 par le Lt Emery, chargé de prévention à la Police Riviera et dont le but premier est de trouver des solutions au niveau situationnel, et non individuel. Sa construction a passé par une démarche visant à rencontrer les différent·es professionnel·les (social, médical, associatif, églises, police, etc.) pour connaître leur fonctionnement et leurs prestations. Aujourd'hui, les réflexes sont acquis, le réseau fonctionne de manière très réactive et permet de trouver des solutions pérennes. Les règles d'échange d'informations sont régulièrement rappelées : pas de nom, les échanges restent circonscrits aux professionnel·les concerné·es et à la situation donnée. Et « *si quelqu'un amène un nom, cela lui appartient* ».

- Expérience terrain de Moudon : Moudon est un petit territoire, où la police est l'intervenante de première ligne, et a des contacts privilégiés avec les partenaires du réseau (social, santé, famille, voirie, etc.). Elle se décrit comme un « *assistant social d'urgence* ». Ce réseau travaille avec le concept du « *secret partagé* ». Des limites pour l'échange ont été définies de manière commune (vision commune). Il y a possibilité de partage d'informations sur une situation donnée, sans que cela déborde le cadre du réseau.
- Réseau santé mentale et précarité de Lausanne : ce réseau réunit des participant·es socio-médicaux·ales qui font part de situations problématiques. Le partage d'informations y est très codifié, et avait été discuté avec une juriste. Aujourd'hui, le constat est que certaines des règles de confidentialité ont été assouplies. Le prénom d'une personne peut être évoqué en séance mais ne doit pas figurer dans le PV.
- Parallèle avec l'expérience des soins : dans le cadre d'une intervision clinique (cas individuel), il peut avoir une diffusion du nom de la personne, voire la personne est présente. Le cadre de référence pour l'échange d'informations doit être commun et clair, des règles définies par exemple dans une charte pour ce groupe spécifique. Dans le cadre d'une intervision institutionnelle (ou inter-institutionnelle), ce sont les cadres institutionnels respectifs qui sont mis en avant en ce qui concerne les limites d'échanges d'informations. Les collaborations et partenariats sont aussi définis.
- Cellule de crise de Lausanne : les noms ne sont jamais évoqués. Mais on peut parler de personnes qui sont dans l'espace public. L'important est de coordonner les interventions et si une équipe intervient (police ou social), l'autre n'y va pas.

Constats et enjeux

- Le travail en réseau est l'idée d'une intelligence commune, en mettant les différents partenaires autour de la table. S'il n'y a pas d'échange d'informations possible, il ne peut pas y avoir de travail en réseau.
- Pour certain·es participant·es, il est possible d'échanger des informations sur ce que l'on observe, y compris pour un individu donné, mais pas des informations personnelles. Pour d'autres, on ne peut le faire que si la personne concernée en a été dûment informée. Il n'en reste pas moins que des éléments liés au secret médical ou au secret d'enquête ne peuvent pas être partagés.
- Pour le travail social, la question centrale est de savoir quelles informations et à qui il est possible de les transmettre, sans mettre en péril le lien avec la personne. Pour le travail social de rue, la confidentialité est un principe central (ainsi que l'anonymat et la libre adhésion), à la base du lien de confiance, le seul outil du ou de la TSP. Un intermédiaire hiérarchique peut être une solution pour trier les situations ou informations transmises au·à la TSP.
- La collaboration et l'échange d'informations doivent être « *agréables* » (à Montreux on parle de « *collaboration saine* ») et vus comme utiles pour la personne concernée. L'échange interprofessionnel doit éviter une multiplicité d'interventions autour d'une même personne.
- Qu'en est-il quand la personne n'est pas en mesure de demander de l'aide elle-même ?
- La situation avec les mineur·es est particulière. La question du lien est encore plus importante et il y a souvent une surenchère d'attention sur les jeunes mineur·es. L'article 3c de la LStup pose problème si le ou la TSP doit dénoncer le ou la mineur·e alors qu'il ou elle fait peut-être partie de la solution.

- Il apparaît plus facile pour la police d'orienter quelqu'un vers un-e TSP en donnant des informations, sans avoir forcément le consentement de la personne, plutôt que l'inverse. Mais ne pas donner de nom n'entrave pas forcément l'action de la police.
- Il y a un champ de tension inhérent au domaine de l'addiction et même si une collaboration police-social peut « *faire bouger les lignes* », certain-es parlent d'un « *fantasme d'harmonie de travail entre la police et les sociaux* ».

Enseignements et bonnes pratiques

- Être transparent-e : la personne concernée doit être au courant des informations que l'on transmet et à quel·les professionnel·les (au travail social, un appel à la police, un signalement à la justice de paix, etc.). Il est important de préserver ce avec quoi la personne est d'accord.
- Partager des informations est lié en partie à la configuration géographique de la région et du type de professionnel·les présent·es. On se connaît mieux sur un petit territoire, il y a plus de proximité, ce qui facilite les échanges. Est-ce que cela plaide pour la mise en place de réseau au niveau local ?
- Définir une vision commune quant aux limites de l'échange d'informations, pour éviter les interprétations différentes du secret partagé / de la charte de confidentialité / politique institutionnelle de confidentialité / ...
- Apprendre à connaître le cadre de travail de chacun-e (périmètres d'action, limites) permet de mieux collaborer, de passer la main quand c'est nécessaire et de gérer les situations de manière pérenne, en faisant intervenir les différents corps de métiers (police, TSP, services communaux, écoles, etc.).
- Définir le type d'informations à partager (cadre de référence interprofessionnel) en fonction du type de réseau et de la situation (individuelle, crise, comportement, etc.) : se donner des limites de ce qu'on peut partager ou pas, avec qui et dans quel but. Il est possible de partager des éléments sans mettre qui que ce soit en péril et il faut éviter de s'auto-limiter.
- Il est important d'avoir des espaces dans lesquels ces échanges peuvent avoir lieu, et à différents niveaux hiérarchiques. Ces différents réseaux doivent avoir un périmètre défini, y compris en termes de confidentialité, pour permettre de se dire et transmettre quels sont par exemple les points chauds. Cela reste à un niveau situationnel et c'est efficace et bénéfique pour trouver une solution globale.

Liste des intervenant·es

Mme Mélanie Wyss, Syndique de Morges

M. Vassilis Venizelos, Conseiller d'Etat, Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité

Mme Rebecca Ruiz, Conseillère d'Etat, Département de la santé et de l'action sociale

Dr Lucien Delley, Laboratoire de Sociologie Urbaine et Institut Suisse de Sécurité Urbaine et Evènementielle

M. François Perrinjaquet, Directeur Entrée de Secours

Adjudant Olivier Rihs, Police Région Nyon

Capitaine Martial Grandjean, Police Région Morges

M. Gildo Dall'Aglio, Président du Conseil de Fondation de Zone Bleue

Major Marc Dumartheray, Police Nord Vaudois

Vincent Masciulli, Directeur AACTS

Lieutenant Pierre-André Emery, Police Riviera

Matthieu Rouèche, Directeur ABS

Sébastien Dyens, Brigade des stupéfiants Lausanne

Dre Sanda Samitca, Unisanté

Dr Jérôme Debons, Unisanté

Association FMR

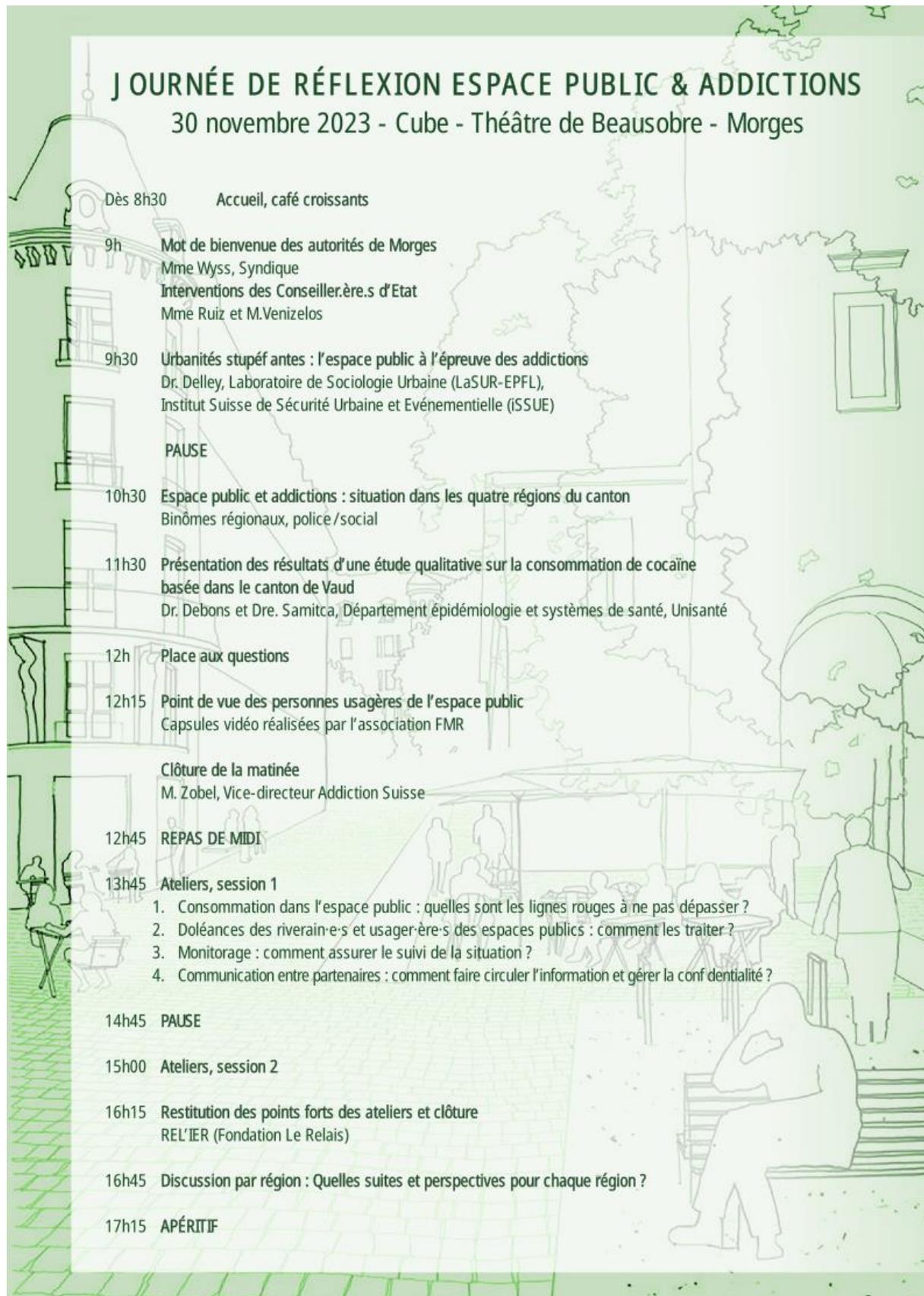
M. Frank Zobel, Directeur adjoint Addiction Suisse

Liste des acronymes

AACTS :	Addiction, Action Communautaire, Travail Social
ARASAPE :	Association Régionale d'Action Sociale Aigle Pays d'En-Haut
CPTED :	<i>Crime Prevention Through Environmental Design</i>
CSIR :	Centre Social d'Intégration des Réfugiés
CSR :	Centre Social Régional
EMUS :	Equipe Mobile d'Urgence Sociale
EVAM :	Etablissement Vaudois d'Accueil des Migrants
HU :	Hébergement d'Urgence
PF :	Plateforme
TS :	Travail Social
TSHM :	Travailleur et travailleuse Sociale Hors-Murs
TSP :	Travailleur et travailleuse Sociale de Proximité

Annexes

Programme de la journée



JOURNÉE DE RÉFLEXION ESPACE PUBLIC & ADDICTIONS

30 novembre 2023 - Cube - Théâtre de Beausobre - Morges

Dès 8h30 Accueil, café croissants

9h Mot de bienvenue des autorités de Morges
Mme Wyss, Syndique
Interventions des Conseiller.ère.s d'Etat
Mme Ruiz et M. Venizelos

9h30 Urbanités stupéfiantes : l'espace public à l'épreuve des addictions
Dr. Delley, Laboratoire de Sociologie Urbaine (LaSUR-EPFL),
Institut Suisse de Sécurité Urbaine et Événementielle (ISSUE)

PAUSE

10h30 Espace public et addictions : situation dans les quatre régions du canton
Binômes régionaux, police/social

11h30 Présentation des résultats d'une étude qualitative sur la consommation de cocaïne basée dans le canton de Vaud
Dr. Debons et Dre. Samitca, Département épidémiologie et systèmes de santé, Unisanté

12h Place aux questions

12h15 Point de vue des personnes usagères de l'espace public
Capsules vidéo réalisées par l'association FMR

Clôture de la matinée
M. Zobel, Vice-directeur Addiction Suisse

12h45 REPAS DE MIDI

13h45 Ateliers, session 1

1. Consommation dans l'espace public : quelles sont les lignes rouges à ne pas dépasser ?
2. Doléances des riverain-e-s et usager-ère-s des espaces publics : comment les traiter ?
3. Monitoring : comment assurer le suivi de la situation ?
4. Communication entre partenaires : comment faire circuler l'information et gérer la confidentialité ?

14h45 PAUSE

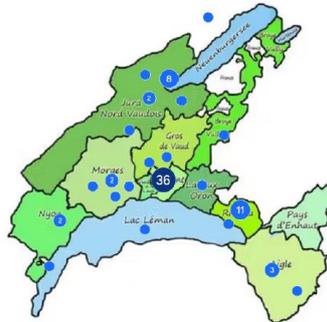
15h00 Ateliers, session 2

16h15 Restitution des points forts des ateliers et clôture
REL'IER (Fondation Le Relais)

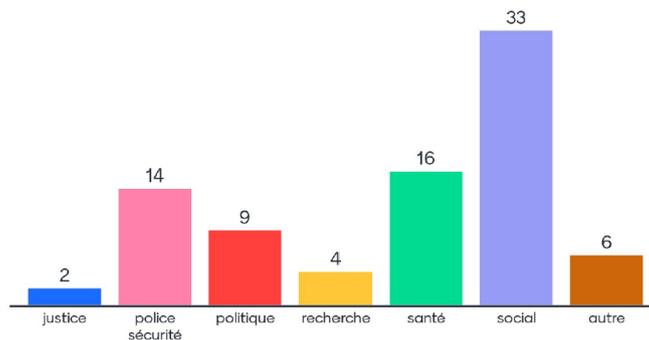
16h45 Discussion par région : Quelles suites et perspectives pour chaque région ?

17h15 APÉRITIF

Où êtes-vous actif ou active ?



Et dans quel domaine, principalement ?



Problématiques prioritaires selon les participant·es

Pour moi, les problématiques prioritaires



Questions posées aux intervenant-es via l'application Mentimeter

La gestion des questions a été confiée à M. Pierre Jacot (Centre d'Education Permanente, CEP). Les participant-es ont posé leurs questions sur leur téléphone portable via l'application Mentimeter. M. Jacot avait la responsabilité de les synthétiser, avec Clémentine Augusto (DGS) et de les soumettre aux intervenant-es, suite à leur présentation.

Toutes n'ont pas pu être traitées. La liste complète figure ci-dessous.

Questions au Dr Lucien Delley

- Comment faciliter l'inclusion / cohabitation de l'ECS à venir à la Riponne, au sein de la communauté / espace public ?
- Pourquoi est-il intolérable de laisser la rue à certaines consommations (comme celles de la Riponne) alors qu'on en autorise et qu'on en valorise d'autres (comme le Bô Noël par exemple) ?
- Faites-vous la différence entre le message politique et la réalité du terrain ? Avez-vous connaissance du travail de proximité effectué par la police dans la nouvelle task force ?
- Étude du marché noir, son système économique, son organisation, a-t-il été étudié ?
- Les dealers sont clairement stigmatisés et mis en avant par les medias. Nous entendons moins parler de la traque des réseaux de distribution de drogues. Qu'en est-il en Suisse ?
- Est-ce que la légalisation serait une réponse adaptée ?
- Pouvez-vous parler du travail de proximité effectué par la police dans le sens de la création de lien avec les personnes qui fréquentent la rue ?
- La pression faite sur le marché ne profite-t-elle pas à cette économie parallèle finalement ?
- Et les actions communautaires de travail social à Yverdon comme le terrain de pétanque en face de la gare ?
- La région Est se termine à Lavey.
- Pourrait-on nommer les dealers : personne revendeuse ou revendeur ?
- Et le partenariat avec les experts du vécu, pairs, pairs-aidants ?
- Et le travail de proximité et de rue avec les pairs de SYSTMD association ?
- Beaucoup de constats, merci. Et l'innovation ?

Questions aux acteurs de terrain

- @EdS : rencontrez-vous des personnes fréquentant les ECS de Lausanne et Genève ? Pensez-vous que la mise en place d'un ECS sur votre région influence une précarité sociale sur les deux autres villes ?
- Pourquoi est-ce un problème de ne plus pouvoir confisquer la consommation personnelle ?
- Pourquoi Zone Bleue n'autorise pas la consommation sur place ?
- La quantité de drogue vendue dans la rue représente quelle part de la quantité totale vendue ?
- Pourquoi la consommation n'est pas autorisée à AACTS ?
- @AACTS : M. Masciulli a parlé de « morcellement structurel / temporel » comme difficulté dans le travail, qu'est-ce qu'il a voulu dire concrètement ?
- Étonnant d'apprendre de la part du représentant de l'ASR qu'il y aurait une corrélation telle entre harcèlement basé sur le genre et deal. Un dangereux biais d'analyse (présent plus tôt ce matin).
- Quels types d'hébergements d'urgence pour des consommateurs ? Comment les réfléchir ?
- La précarité et le manque de logements semblent être les points d'achoppement de cette problématique. Sensibiliser des responsables de l'immobilier lors d'une future journée comme celle-ci ?

- Quid du Chablais ? Etat des lieux ? Y'a-t-il des pistes pour les années à venir ?
- Comment faites-vous pour vous coordonner entre tous les acteurs et actrices de terrain du Canton ? Ne faut-il pas que le Canton propose (et paie) une coordination cantonale entre vous ?
- Que fait-on pour sensibiliser la population au racisme systémique qui semble engendrer une surcharge de travail pour la police ?
- Structure du marché : si vous voyez arriver de petites quantités de cocaïne en boulettes, est-ce que vous voyez également des cailloux déjà cuisinés sur le territoire vaudois ?
- Si l'addiction concerne Mr et Mme tout le monde, pourquoi la « recherche » s'efforce-t-elle de travailler surtout dans les accueils bas seuils et les lieux déjà bien stigmatisés dans l'espace public ?

Questions au Dr Debons et à la Dre Samitca

- Comment renforcer et développer sans moyens ?
- Unisanté conclut qu'il faut développer des mesures d'insertion sociale et professionnelle. Pourtant le Canton ferme des structures. On en revient à la question : comment développer sans moyens ?

Nuage de mots à la question : après cette matinée, je me sens...

